



Voiture neuve en panne, quels sont mes droits?

Par **mirabelle33**, le 27/07/2009 à 11:51

Bonjour, rnJ'ai commandé une voiture neuve le 22 janvier et je devais l'avoir au plus tard le 22 mars. Je ne l'ai reçu que le 24 juillet. Je n'ai rien dit car il m'avaient pr^té un véhicule(sans rapport avec le véhicule commandé) et que je ne voulais pas entrer en polémique.rnJ'en ai pris possession en début d'après-midi. Le soir même, elle était en panne. Les véhicules qui nous suivaient faisaient des appels de phares. Quand nous sommes arrêtés, ils nous ont dit que la voiture fumait beaucoup et qu'il y avait des flamèches au pot d'échappement. En fait, il s'agissait d'une fuite d'huile(sans doute de la boîte à vitesse) qui longea le pot d'échappement.rnCe véhicule étant garanti, j'ai appelé le lendemain le service assistance de la marque, qui n'a rien pu faire, mes références n'étant pas encore enregistrées.rnFinalement, c'est le garage qui me l'a vendu qui est venu récupérer le véhicule et qui m'a prêté un nouveau véhicule (de 2002). J'ai refusé qu'il fasse appel à mon assurance pour le dépannage .rn1) puis-je refusé ce véhicule et en réclamer un nouveau (pour moi, ce véhicule ayant eu un problème le jour même de son achat n'est plus neuf)rn2)quels sont mes droits dans cette affaire?rn3)que puis-je réclamer en dédommagement?rnOn m'a parlé d'une expertise...dois-je prendre un avocat pour protéger mes droits?rnCordialement